

Copie certifiée conforme
M. Stéphane MONCEAUX
Président



DEMATHIEU BARD HOLDING 4

Société par actions simplifiée
Au capital de 88 103 660 €
Siège social : 17, rue Venizélos
57950 MONTIGNY-LES-METZ

RCS METZ 833 977 325

EXTRAIT

DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le vingt-quatre juin,
A neuf heures trente.

Les associés de la société DEMATHIEU BARD HOLDING 4, société par actions simplifiée au capital de 88 103 660 euros, dont le siège social est sis 17 rue Venizélos 57950 MONTIGNY LES METZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS METZ 833 977 325 (ci-après dénommée la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, au 65 bis rue La Fayette 75009 PARIS, sur convocation du Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 59 286 422 actions sur les 59 286 422 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est présidée par M. Stéphane MONCEAUX en sa qualité de Président de la Société et Président du Directoire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions composant le capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

.....

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-
- Démission d'un membre du Conseil de Surveillance avec effet au 19 mai 2025,
 -
 - Questions diverses,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
-

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

SIXIEME RESOLUTION

Démission d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Philippe JUNG de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance avec effet au 19 mai 2025 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DOUZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

oOo

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.
